

## Spectacle Dieudonné: le Conseil d'Etat belge interdit d'interdire

**BRUXELLES (AFP) - Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative belge, a cassé lundi la décision d'une commune bruxelloise d'interdire un spectacle de l'humoriste controversé français Dieudonné, jugeant qu'elle n'avait pas à "veiller à la correction politique" des spectacles.**



L'humoriste controversé français Dieudonné le 21 mars 2009 à Paris (© AFP/Archives - Francois Guillot)

Les autorités de la commune de Saint-Josse, un quartier pauvre et multiculturel de Bruxelles, avaient décidé le 18 mars d'interdire le spectacle de Dieudonné prévu pour ce mercredi 25.

"Après avoir consulté les différents milieux sensibles ainsi que les services de police, j'ai décidé de ne pas autoriser cette manifestation pour des raisons essentiellement liées au maintien de l'ordre public", avait annoncé le maire socialiste de cette commune, Jean Demannez.

"Les idées antisémites et les positions liées notamment au discours de l'extrême droite française apparaissent comme difficilement tolérables à Saint-Josse et risquent d'engendrer des débordements d'une teneur difficile à appréhender", avait-il expliqué.

Lundi, le Conseil d'Etat a estimé que "le collège des bourgmestres et échevins n'a pas reçu pour mission de veiller préventivement à la correction politique ou morale, voire pénale, des spectacles et moins encore à celle, supposée, des artistes qui en donnent la représentation".

Il a estimé que l'importance de la communauté étrangère de Saint-Josse - quelque 153 nationalités, que le maire avait invoquée dans sa décision - ne justifiait pas l'interdiction du spectacle.

Le Conseil a aussi rappelé que des propos qui tomberaient sous le coup de la loi anti-racisme pouvaient donner lieu à des poursuites répressives, non à une mesure préventive de police.

Dieudonné avait provoqué un tollé en décembre en conviant sur scène, lors d'un spectacle à Paris, le négationniste de la Shoah Robert Faurisson. Plusieurs de ses représentations ont depuis été annulées, notamment dans le nord et l'est de la France.

Né en 1966 en banlieue parisienne, d'une mère française et d'un père camerounais, de son vrai nom Dieudonné M'Bala M'Bala, il a été condamné à plusieurs reprises pour des propos sur la Shoah et les juifs. Il avait été condamné notamment pour avoir comparé les juifs à des "négriers".

Publié le: 24/03/2009 à 08:35:41 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/spectacle-dieudonne-a163878.html>